

Charte graphique ONE

LA CHARTE GRAPHIQUE ONE POUR LES PARTENARIATS

Merci de prendre quelques minutes pour lire attentivement la charte graphique du logo ONE.

L'ensemble des règles qui se trouvent dans ce document doivent être respectées, sans aucune exception, et ce afin d'assurer à l'ONE, une image harmonieuse et fidèle à son identité institutionnelle spécifique.

Les supports print/web où apparait le logo ONE doivent être approuvés par le service communication externe via l'adresse comext@one.be et ce avant l'impression/publication.

Le non respect de notre charte graphique peut entraîner une rupture de contrat/parteneriat.

Charte graphique ONE

LE LOGO ONE

Le logotype de l'ONE (fig. 1) se compose de plusieurs éléments:

- Un « O » ou ballon évoquant la maternité et l'enfance
- Une dénomination sous forme d'acronyme: les lettres N et E sont arrondies, en harmonie avec le ballon

Il est complété par:

- La signification de l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance): **le nom écrit en toutes lettres fait partie intégrante du logo.**



fig. 1



Charte graphique ONE

REGLES D'UTILISATION DU LOGOTYPE

- Le logotype ne peut être modifié en tout ou en partie
- Ses proportions doivent être respectées scrupuleusement (fig. 2)
- Sa taille minimale d'utilisation se calcule sur la base du ballon: la hauteur ne doit jamais être inférieure à 0,6 cm (fig. 3)
- Il est impératif de tenir compte d'une zone de protection invisible autour du logotype. Celle-ci correspond à la moitié du diamètre du ballon constituant le « O » (fig. 4)
- Le logotype s'emploie en priorité sur fond blanc. Une utilisation sur fond très clair est néanmoins autorisée, si tant est que cela s'avère nécessaire. Dans ce cas, le contraste entre le fond et le logo doit être suffisant.



fig. 2



fig. 3



fig. 4



Charte graphique ONE

A NE JAMAIS FAIRE...

Voici quelques exemples de ce qu'il est **strictement interdit** de faire avec le logo ONE.

Interdiction de déformer le logotype



Interdiction de modifier les couleurs



Interdiction de modifier les proportions



Interdiction d'employer la version en couleurs dans un cadre sur fond foncé



Interdiction de modifier la police de caractères



Interdiction d'utiliser un élément du logo isolément



Charte graphique ONE

AUTORISATION D'UTILISATION DU LOGO ET L'ACCORD DE L'ONE

Afin de pouvoir imprimer/publier vos supports print/web avec le logo ONE,
il est impératif de les faire valider via l'adresse comext@one.be.

L'ensemble des règles qui se trouvent dans ce document doivent être respectées,
sans aucune exception, et ce afin d'assurer à l'ONE,
une image harmonieuse et fidèle à son identité institutionnelle spécifique.

Le non respect de notre charte graphique peut entraîner une rupture et contrat/parteneriat.